

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Shavy Babicka : " Un honneur pour notre pays "

Entretien réalisé par Willy NDONG
Libreville/Gabon

• **L'union** : Shavy Babicka, Aris Limassol a été fondé en 1930. 93 ans après, le club devient champion de Chypre pour la première fois de son histoire.

Shavy Babicka : "Oui, c'est vraiment historique ! L'histoire retiendra surtout que c'est avec trois Gabonais, Shavy Babicka, Alex Moucketou-Moussounda et Floriss Djave, que Aris Limassol a remporté pour la première fois le titre de champion de Chypre, 93 ans après. Un honneur pour notre pays !

Réalisez-vous vraiment que vous êtes champion et que vous allez jouer la saison prochaine, pour la première fois de votre carrière, la Ligue des champions de l'UEFA ?

- À dire vrai, je ne réalise pas encore que nous l'avons fait !

Ce titre, est-ce une surprise ?

- Non ! Au début de la saison, l'objectif du club était de remporter le championnat. Nous nous en sommes donné les moyens. Notre esprit de famille et de solidarité a fait le reste. Au début, je me suis dit que ce championnat allait me servir de tremplin si j'avais de bonnes performances. En plus d'avoir de la visibilité. On imagine aisément, plus que jamais, que vous allez être courtisé. 8 buts pour autant de passes décisives, c'est déjà pas mal.

- En vérité je suis courtisé depuis le mois de décembre. Et avec ce titre, imaginez la suite.

Quel est votre avenir avec Aris Limassol ?

- Dans quelques jours, je vais être reçu par le président du club. J'imagine qu'on parlera de mon avenir. Je vais écouter toutes les offres possibles.

La Ligue des champions est un vrai challenge pour vous ?

- Pour tous les joueurs évoluant en Europe, je suppose. Oui ! C'est important pour la carrière d'un joueur comme moi. Mieux, il y a la Can qui arrive. Changer de club c'est me retrouver dans un nouvel environnement, avec de nouveaux coéquipiers. Sans oublier qu'avec un nouveau club, le risque est grand de voir le nouvel entraîneur boudier ma participation aux matchs de la Can.

Et pour conclure

- D'abord savourer ce titre en ayant à l'esprit le match de juin contre la RD Congo."



Shavy Babicka toujours plus haut et plus fort.

Photo: DRI/Union

MINISTÈRE DE AGRICULTURE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE CHARGE DE LA VALORISATION DE LA RURALITÉ

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement	:	24 Mai 2023
Appel d'offres	:	AOO-01/PAPG1/2023
Nom du projet	:	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 21 FORAGES HYDRAULIQUE
Source de financement	:	Prêt de la BAD N° 2000200001902

1. OBJET

Le Ministère de l'Agriculture de la Sécurité Alimentaire chargé de la Valorisation de la Ruralité représenté par la Cellule d'Exécution du Projet d'Appui au Programme Graine phase 1 (PAPG1), lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction de 21 forages hydrauliques dans les provinces du Haut Ogooué et de l'Ogooué Lolo.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est reparti en cinq (5) lots suivants :

- Lot n°1** : Construction de 4 forages dans les villages Edjangoulou et Souba ;
- Lot n°2** : Construction de 4 forages dans les villages Ekalla 2/Kabala et Mbabiri ;
- Lot n°3** : Construction de 6 forages dans les villages Alanga/ Opoungou et Mbounga.
- Lot n°4** : Construction de 4 forages dans les villages Letamba/ Midouma/Mouila et Ndjolé ;
- Lot n°5** : Construction de 3 forages dans les villages Ndekalandjii/ Tsengue-Moupinda et Makoula.

Les candidates ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot en termes de personnel, de matériel, de capacité de financement et de logistique sous peine de rejet. Le soumissionnaire ne peut être attributaire que de deux lots.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITÈRES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public, d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA par lot. Ce montant est de 100 000 FCFA par lot pour les PME disposant d'un agrément PME, conformément à l'arrêté n°32.21/MER/MBCP fixant le barème des frais pour la passation des marchés publics du 21 juillet 21. Le paiement se fait sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Projet d'Appui au Programme GRAINE phase 1 (PAPG1)

1er étage de l'immeuble de l'Agence Nationale des bourses du Gabon à oloumi (ex ministère de la planification)
BP : 551 Libreville /Gabon - Téléphone : (+241) 061 00 38 80
Courriel : papg1gabonbad@gmail.com

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de la clause 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard **le 23 juin 2023 à 10 heures** et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent 2% du montant TTC de l'Offre.

À compter de cette date, ces offres resteront valables cent vingt (120) jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, **le 23 juin 2023 à 10 heures 30 minutes** dans la salle de réunion de la Cellule d'Exécution du Projet PAPG1 sise au 1er étage de l'immeuble de l'ANBG à oloumi (ex. ministère de la planification).

Le Directeur Général des Marchés Publics


Eugène Pénafort AHNTSA OYAME

Le Coordonnateur du PAPG 1


Gael BOUNANG NDEMBA